

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 534

29 février 2012

SOMMAIRE

Financière 29 Lux	25586	Hipoteca Lux S.à r.l.	25629
Fintex S.A.	25586	ICEC Holding S.à r.l.	25605
Fintex S.A.	25586	ICEC Holding S.à r.l.	25597
Foufi Investissements S.A.	25586	Ilco Immobilière S.à r.l.	25607
FR Solar Luxco	25586	Immo Libelle	25608
Funds Management Company S.A.	25616	International Landed Property	25608
Garage Puraye & Pommerell S.à r.l.	25595	Ipomee S.A.	25604
Garage Puraye & Pommerell S.à r.l.	25596	Iso Immo S.à r.l.	25615
Garage Puraye & Pommerell S.à r.l.	25595	Iso Immo S.à r.l.	25615
Garage Puraye & Pommerell S.à r.l.	25595	ISO-net S.à r.l.	25632
Garage Puraye & Pommerell S.à r.l.	25596	Istithmar Education S.à r.l.	25604
GLL Selection Fund II Holding Alpha	25597	KultOUR-Déppen, s.à r.l.	25632
Global Payments Acquisition Corporation 4	25596	Laurad Participations S.à r.l.	25611
Global Payments Acquisition Corporation 4	25596	Logic S.A.	25605
Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct	25596	LUXSAT Luxembourg S.à r.l.	25615
Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct	25597	Magna Park JV Units Munich 1 - Germany	25602
Glowria Luxembourg S.A.	25597	Möbelhaus THIEX S.à r.l.	25598
Golden Moon S.A.	25597	Raley S.A.	25605
Greenland Property S.A.	25597	Roccia S.A.	25600
GVA Holding S.A.	25598	Roccia S.A., SPF	25600
GVA Holding S.A.	25604	Starman Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	25608
Helico S.A.	25604	St. Lucia Finance S.A. SPF	25632
		Vitran S.à r.l.	25587
		VPS Holding S.à r.l.	25620

Financière 29 Lux, Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 140.892.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012274/9.

(120014115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Fintex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012280/9.

(120014746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Fintex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 60.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012281/9.

(120014747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Foufi Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 97.809.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012286/10.

(120014743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

FR Solar Luxco, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.974.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012012288/12.

(120014619) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Vitran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.356.

In the year two thousand and eleven, the fifteenth day of December, before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-Sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Vitran S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 157356 (the Company). The Company was incorporated on 29 November 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°185 dated 29 January 2011. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated 18 March 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations – No 1518 of 8 July 2011.

There appeared:

1833660 Ontario Inc., a company incorporated under the laws of Ontario, Canada, having its registered office at 185 The West Mall, Suite 701, Toronto, Ontario, Canada, registered with the Ontario Ministry of Government Services under number 1833660 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Emmanuel Lamaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on 15 December 2011.

The proxy after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. approval of the repurchase of the (i) 19,134,809 (nineteen million one hundred and thirty-four thousand eight hundred and nine) class A mandatory redeemable preferred shares (Class A MRPS), (ii) 21,976,151 (twenty-one million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and fifty-one) class B mandatory redeemable preferred shares (Class B MRPS) and (iii) 60,000,000 (sixty million) class C mandatory redeemable preferred shares (Class C MRPS), each without nominal value, held by the sole shareholder of the Company (collectively the Repurchased Shares) for an aggregate amount of USD 101,180,370.7832 (one hundred and one million one hundred and eighty thousand three hundred and seventy United States Dollars and seventy-eight point thirty-two Cents);

2. reduction of the share capital of the Company in order to bring the share capital from the amount of USD 220,000 (two hundred and twenty thousand United States Dollars), represented by (i) 431,298 (four hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety-eight) ordinary shares, (ii) 19,134,809 (nineteen million one hundred and thirty-four thousand eight hundred and nine) Class A MRPS, (iii) 21,976,151 (twenty-one million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and fifty-one) Class B MRPS and (iv) 60,000,000 (sixty million) Class C MRPS, each without nominal value, to the amount of USD 589.2168 (five hundred and eighty-nine United States Dollars and twenty-one point sixty-eight Cents) represented by 431,298 (four hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety-eight) ordinary shares each without nominal value by way of cancellation of all the Repurchased Shares;

3. subsequent increase of the share capital of the Company by an amount of USD 19,410.7832 (nineteen thousand four hundred and ten United States Dollars and seventy-eight point thirty-two Cents) without the issuance of new shares by the Company, in order to bring the share capital from the amount of USD 589.2168 (five hundred and eighty-nine United States Dollars and twenty-one point sixty-eight cents) represented by 431,298 (four hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety-eight) ordinary shares each without nominal value, to an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), by way of incorporation of an amount of USD 19,410.7832 (nineteen thousand four hundred and ten United States Dollars and seventy-eight point thirty-two Cents) out of the share premium account attached to the ordinary shares to the nominal share capital account of the Company;

4. subsequent amendment to article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the reduction and subsequent increase of the share capital as specified under items 2 and 3 above;

5. amendment of article 19 of the articles of association of the Company;

6. amendment of article 20 of the articles of association of the Company;

7. amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes referred to under items 1 to 3 above with power and authority given to any manager of the Company to proceed, under his sole signature, on behalf of the Company to the registration of the share capital reduction and the subsequent share capital increase in the share register of the Company; and

8. miscellaneous.

II. that the (i) 431,298 (four hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety-eight) ordinary shares of the Company, (ii) 19,134,809 (nineteen million one hundred and thirty-four thousand eight hundred and nine) Class A MRPS, (iii) 21,976,151 (twenty-one million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and fifty-one) Class B MRPS and (iv) 60,000,000 (sixty million) Class C MRPS, each without nominal value, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting and the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and it declared having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance;

III. that the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda of the Meeting;

IV. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting acknowledges the terms of article 11 of the Articles which provides:

« **Art. 11. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The Company may redeem its own Shares at any time but in case of MRPS at the latest on the tenth anniversary of their date of issuance (the Maturity Date).

Without prejudice of this Article 11, the redemption shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting upon proposal by the Board of Directors. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles of Association shall apply in accordance with article 16 of these Articles of Association.

The redemption shall take place only where the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a decrease of the Company's share capital.

Where MRPS are issued by the Company, the following additional conditions shall be met:

- upon redemption of MRPS, each holder of MRPS is entitled to receive a payment in cash or in kind per redeemed MRPS equal to the accounting par value of its redeemed MRPS plus the share premium attached thereto, if any, including any portion corresponding to the share premium attached to the redeemed MRPS allocated to the legal reserve (if any) plus a payment corresponding to the right to any accrued Preferential Dividend not allocated to the MRPS share premium account as defined under article 19 below attached to the redeemed MRPS and not yet declared at the date of redemption (the Redemption Price);

- the MRPS shall be redeemed at the Redemption Price.

However, on the Maturity Date, if the sums available for redemption are insufficient for the Company to redeem all the corresponding MRPS, the redemption of all the corresponding MRPS will not be hindered; such insufficiency only entails the deferment of the payment of the Redemption Price due on the Maturity Date. In this latter case, the Company shall pay to the holders of the redeemed MRPS whatever amount up to the sums available for redemption on the Maturity Date, the remaining part of the Redemption Price plus a 2 % interest per annum over said remaining part to be paid as and when the Company will have sufficient sums available for redemption for this purpose.

As long as the Redemption Price on the redeemed MRPS at the Maturity Date has not been paid in full, no dividend shall be paid on the Ordinary Shares.

The redeemed MRPS shall be cancelled and the issued share capital and share premium attached to the redeemed MRPS (if any) including the corresponding portion of share premium allocated to the legal reserve, if any, shall be decreased accordingly."

The Meeting further acknowledges that the board of managers of the Company approved on 15 December 2011, subject to the approval of the Sole Shareholder by way of a shareholder resolution, the repurchase of the Repurchased Shares, i.e. the outstanding (i) 19,134,809 (nineteen million one hundred and thirty-four thousand eight hundred and nine) Class A MRPS for a repurchase price of USD 19,126,331.53553 (nineteen million one hundred and twenty-six thousand three hundred and thirty one United States Dollars and fifty-three point five hundred and fifty-three Cents) (the Class A MRPS Repurchase Price), (ii) 21,976,151 (twenty-one million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and fifty-one) Class B MRPS for a repurchase price of USD 21,973,839.24767 (twenty-one million nine hundred and seventy-three thousand eight hundred and thirty-nine thousand United States Dollars and twenty-four point seven hundred and sixty-seven Cents) (the Class B MRPS Repurchase Price) and (iii) 60,000,000 (sixty million) Class C MRPS for a repurchase price of USD 60,080,200 (sixty million eighty thousand two hundred United States Dollars) (the Class C MRPS Repurchase Price and together with the Class A MRPS Repurchase Price and the Class B MRPS Repurchase Price, the Repurchase Price). The Meeting further acknowledges that a repurchase notice, in which are set out the terms and conditions of the repurchase of the Repurchased Shares, effective as of the approval of the repurchase of the Repurchased Shares by the Sole Shareholder by way of a shareholder resolution, has been signed by the Company and the Sole Shareholder.

The Meeting further acknowledges that, on the basis of the interim accounts dated 15 December 2011, the Company has sufficient available distributable reserves (including share premium) and profits to proceed with the repurchase of the

Repurchased Shares for an aggregate amount corresponding to the Repurchase Price and that such amount corresponds to the repurchase price to be paid by the holders of the Repurchased Shares in accordance with article 11 of the Articles.

In the light of the foregoing, the Meeting therefore resolves to approve the repurchase of the Repurchased Shares, i.e. all the (i) 19,134,809 (nineteen million one hundred and thirty-four thousand eight hundred and nine) Class A MRPS, (ii) 21,976,151 (twenty-one million nine hundred and seventy-six thousand one hundred and fifty-one) Class B MRPS and (iii) 60,000,000 (sixty million) Class C MRPS, each without nominal value, held by the Sole Shareholder for the aggregate Repurchase Price, with immediate effect.

Second resolution

The Meeting, pursuant to the repurchase of the Repurchased Shares under the first resolution above, resolves to hereby cancel the Repurchased Shares that were repurchased under the first resolution above. Subsequently, the subscribed capital is reduced by an amount of USD 219,410.7832 (two hundred and nineteen thousand four hundred and ten United States Dollars and seventy-eight point thirty-two Cents) and is brought from its present amount of USD 220,000 (two hundred and twenty thousand United States Dollars to USD 589.2168 (five hundred and eighty-nine United States Dollars and twenty-one point sixty-eight Cents) represented by 431,298 (four hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety-eight) ordinary shares of the Company without nominal value.

Third resolution

The Meeting acknowledges that, on the basis of the interim accounts dated 15 December 2011, the share premium attached to the ordinary shares of the Company amounts to USD 361,298 (three hundred and sixty-one thousand two hundred and ninety-eight United States Dollars).

In light of the above, the Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 19,410.7832 (nineteen thousand four hundred and ten United States Dollars and seventy-eight point thirty-two Cents), without the issuance of new shares by the Company, in order to bring the share capital of the Company from the amount of USD 589.2168 (five hundred and eighty-nine United States Dollars and twenty-one point sixty-eight Cents) represented by 431,298 (four hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety-eight) ordinary shares each without nominal value, as a result of the passing of the second resolution above, to an amount of USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), by way of the incorporation of an amount of USD 19,410.7832 (nineteen thousand four hundred and ten United States Dollars and seventy-eight point thirty-two Cents) out of the share premium account attached to the ordinary shares to the nominal share capital account of the Company.

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the resolutions taken under the above resolution so that it shall henceforth have the following wording:

« **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is fixed at USD 20,000 (twenty thousand United States Dollars), represented by 431,298 (four hundred and thirty-one thousand two hundred and ninety-eight) Shares, fully paid-up, divided into:

- 431,298 (four hundred thirty-one thousand two hundred and ninety-eight) Shares without nominal value (the Ordinary Shares).
- 0 (zero) class A mandatory redeemable preferred shares without nominal value (the Class A MRPS);
- 0 (zero) class B mandatory redeemable preferred shares without nominal value (the Class B MRPS);
- 0 (zero) class C mandatory redeemable preferred shares without nominal value (the Class C MRPS).

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend article 19 of the Articles in order to reflect the repurchase of the Repurchased Shares so that it shall henceforth have the following wording:

" **Art. 19. Appropriation of profits, Reserves.**

a. Legal Reserve

From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

b. Distribution of profits

Where MRPS are issued, the distribution of profits shall be made in the following manner:

(A) Firstly, after allocation to the Legal Reserve, each MRPS entitles its holder to a preferential and cumulative dividend payable in arrears at a rate per annum equal to: one percent 1% of the total of the accounting par value of such MRPS, if any, whether allocated or not to the legal reserve; the number of days being calculated on the basis of a year of 365 or 366 days as the case may be (the First Preferential Dividend).

(B) Secondly, after payment in full of the First Preferential Dividend, a second preferential dividend will be distributed to holders of MRPS as follows:

(i) Each Class A MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the Class A Preferential Dividend) that will accrue daily and which shall equal to the Net Interest Income accrued or received by the Company on the Class A Underlying Assets minus a margin of 0.3228% (computed on the annual average outstanding principal amount of the Class A MRPS), less the amount corresponding to the First Preferential Dividend paid on such Class A MRPS

(ii) Each Class B MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the Class B Preferential Dividend) that will accrue daily and which shall equal to the Net Interest Income accrued or received by the Company on the Class B Underlying Assets minus a margin of 0.3228% (computed on the annual average outstanding principal amount of the Class B MRPS), less the amount corresponding to the First Preferential Dividend paid on such Class B MRPS

(iii) Each Class C MRPS entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the Class C Preferential Dividend, and together with the Class A Preferential Dividend and the Class B Preferential Dividend, the Second Preferential Dividend) that will accrue daily and which shall equal to the Net Interest Income accrued or received by the Company on the Class C Underlying Assets minus a margin of 0.3228% (computed on the annual average outstanding principal amount of the Class C MRPS) basis points, less the amount corresponding to the First Preferential Dividend paid on such Class C MRPS.

If any of the Class A Preferential Dividend, the Class B Preferential Dividend or the Class C Preferential Dividend is not declared despite the existence of profits available for that purpose, it shall be compounded at the latest the 31 December of each year to the relevant Class A MRPS Premium Account, Class B MRPS Premium Account or Class C MRPS Premium Account.

(C) Thirdly, after payment of the Second Preferential Dividend, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it to the holder(s) of Ordinary Shares, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, each Ordinary Share entitling to the same proportion in such distributions.

Where no MRPS are issued, and after the allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it to the holder(s) of Ordinary Shares, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, each Ordinary Share entitling to the same proportion in such distributions.

Dividends are only payable to the Shareholders once declared by the Shareholders pursuant to this article 19 or pursuant to the declaration by the Director or Board of Directors pursuant to article 20 below.

The Second Preferential Dividend on any Class of MRPS may only accrue and be declared once the Company has acquired the Underlying Assets financed by the relevant Class of MRPS."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend article 20 of the Articles in order to reflect the repurchase of the Repurchased Shares so that it shall henceforth have the following wording:

« **Art. 20. Interim dividends.** Notwithstanding the above provision, the Director, or in case of plurality of Directors, the Board of Directors may decide to pay interim dividends on Shares before the end of the current Financial Year, on the basis of a statement of accounts prepared by the Board of Directors and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last Financial Year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve established in accordance with the Companies Act or the present Articles of Association.

For completeness of sake, in case of interim dividends and as above, the MRPS, to the extent any are issued, will give right to payment of the First Preferential Dividend and the Second Preferential Dividend. Holders of Ordinary Shares shall only be entitled to receive dividends, out of, and up to the extent of, funds legally available for payment of dividends after the payment of the First Preferential Dividends and the Second Preferential Dividends, if any.

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer and employee of Allen & Overy Luxembourg to proceed under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of repurchase and cancellation of the Repurchased Shares, as well as the share capital increase in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with the relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand four hundred euro (€ 1,400.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The deed having been read to the Meeting and the appearing party, the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de décembre, par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, au Grand Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Vitran S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157356 (la Société). La Société a été constituée le 29 novembre 2010 en vertu d'un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°185 daté du 29 janvier 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, daté du 18 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1518 du 8 juillet 2011.

Ont comparu:

1833660 Ontario Inc., une société régie par le droit de l'état d'Ontario, au Canada, avec siège social au 185 The West Mall, Suite 701, Toronto, Ontario, Canada, et immatriculée auprès du Ministère des Services Gouvernementaux d'Ontario sous le numéro 1833660 (l'Associé Unique),

ci-après représenté par Me Emmanuel Lamaud, avocat résidant professionnellement au 33, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé le 15 décembre 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. approbation du rachat de (i) 19.134.809 (dix-neuf millions cent trente-quatre mille huit cent neuf) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe A (MRPS de Classe A), (ii) 21.976.151 (vingt-et-un millions neuf cent soixante-seize mille cent cinquante-et-une) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe B (MRPS de Classe B) et (iii) 60.000.000 (soixante millions) de parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe C (MRPS de Classe C), chacun sans valeur nominale, détenues par l'associé unique de la Société (collectivement les Parts Sociales Rachetées) pour un montant total de 101.180.370,7832 USD (cent un millions cent quatre-vingt mille trois cent soixante-dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix-huit virgule trente-deux cents);

2. réduction du capital social de la Société de façon à le porter de son montant actuel de 220.000 USD (deux cent vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique), représenté par (i) 431.298 (quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, (ii) 19.134.809 (dix neuf millions cent trente-quatre mille huit cent neuf) MRPS de Classe A, (iii) 21.976.151 (vingt-et-un millions neuf cent soixante-seize mille cent cinquante-et-un) MRPS de Classe B et (iv) 60.000.000 (soixante millions) de MRPS de Classe C, chacun sans valeur nominale, à un montant de 589,2168 USD (cinq cent quatre-vingt neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-et-un virgule soixante-huit cents), représenté par 431.298 (quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, chacune sans valeur nominale, via l'annulation de toutes les Parts Sociales Rachetées;

3. augmentation subséquente du capital social de la Société d'un montant de 19.410,7832 USD (dix-neuf mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix-huit virgule trente-deux cents) afin de porter le capital social du montant de 589,2168 USD (cinq cent quatre-vingt neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-et-un virgule soixante-huit cents), représenté par 431.298 (quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, chacune sans valeur nominale, à un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) sans émission de nouvelles parts sociales de la Société via l'incorporation au capital social nominal de la Société d'un montant de 19.410,7832 USD (dix-neuf mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix-huit virgule trente-deux cents) de la prime d'émission attachée aux parts sociales;

4. modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter la réduction et l'augmentation de capital qui s'en est suivie tel que mentionné aux points 2 et 3 ci-dessus;

5. modification de l'article 19 des statuts de la Société;

6. modification de l'article 20 des statuts de la Société;

7. modification du registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points 1 à 3 ci-dessus, avec pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société à l'inscription de la réduction de capital dans le registre de parts sociales de la Société; et

8. divers.

II. Que les (i) 431.298 (quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, (ii) 19.134.809 (dix neuf millions cent trente-quatre mille huit cent neuf) MRPS de Classe A, (iii) 21.976.151 (vingt-et-un millions neuf cent soixante-seize mille cent cinquante-et-un) MRPS de Classe B et (iv) 60.000.000 (soixante millions) de MRPS de Classe C, chacun sans valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à l'Assemblée, et que l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance;

III. que l'Assemblée est par conséquent valablement constituée et apte à délibérer des points de l'ordre du jour;

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée prend note des dispositions de l'article 11 des Statuts qui prévoient:

« **Art. 11. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu qu'elle dispose à cette fin de réserves distribuables ou de fonds suffisants.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales à tout moment, mais s'agissant des MRPS, elle pourra les racheter au plus tard au dixième anniversaire de leur date d'émission (la Date de Maturité).

Sans préjudice de l'article 11, le rachat par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil de Gérance. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts sont d'application en vertu de l'article 16 des présents Statuts.

Le rachat ne peut avoir lieu que si la Société dispose de suffisamment de réserves distribuables à cet effet ou si le rachat résulte d'une réduction de capital social de la Société.

Si la Société a émis des MRPS, les conditions supplémentaires suivantes devront également être observées:

- lors du rachat des MRPS, chaque détenteur de MRPS peut recevoir un paiement en numéraire ou en nature pour chaque MRPS, égal au pair comptable du MRPS racheté additionnée de la prime d'émission y attachée, le cas échéant, (en ce inclus toute partie de la prime d'émission attachée au MRPS racheté allouée à la réserve légale, le cas échéant) et d'un paiement correspondant au droit à tout Dividende Préférentiel cumulé non attribué au compte de prime d'émission de MRPS, tel que défini à l'article 19 ci-dessous, attaché au MRPS racheté et non encore déclaré à la date du rachat (le Prix de Rachat);

- le MRPS sera racheté au Prix de Rachat.

Toutefois, à la Date de Maturité, si les montants disponibles pour le rachat sont insuffisants et ne permettent pas à la Société de racheter tous les MRPS correspondants, le rachat de tous les MRPS correspondants ne sera pas empêché, l'insuffisance des fonds disponibles entraînant uniquement le report du paiement du Prix de Rachat dû à la Date de Maturité. Dans ce dernier cas, la Société paiera aux détenteurs des MRPS rachetés un montant quelconque avec les sommes disponibles pour le rachat à la Date de Maturité, la part du Prix de Rachat restante plus 2 % d'intérêt par an sur la part restante devant être versée lorsque la Société disposera des sommes suffisantes à cet effet.

Tant que le Prix de Rachat des MRPS rachetés à la Date de Maturité n'aura pas été entièrement payé, aucun dividende ne sera versé pour les Parts Sociales Ordinaires.

Les MRPS rachetés seront annulés et le capital social émis ainsi que la prime d'émission liée aux MRPS rachetés (le cas échéant), y compris la part correspondante de la prime d'émission allouée à la réserve légale, le cas échéant, seront réduits en conséquence."

L'Assemblée décide en outre que le conseil de gérance de la Société a approuvé en date du 15 décembre 2011, sous réserve de l'approbation de l'Associé Unique au moyen d'une résolution d'associé, le rachat des Parts Sociales Rachetées, c'est-à-dire les (i) 19.134.809 (dix-neuf millions cent trente-quatre mille huit cent neuf) MRPS de Classe A pour un prix de rachat de 19.126.331,53553 USD (dix-neuf millions cent vingt-six mille trois cent trente-et-un Dollars des Etats-Unis d'Amérique et cinquante-trois virgule cinq cent cinquante-trois cents) (le Prix de Rachat des MRPS de Classe A), (ii) 21.976.151 (vingt-et-un millions neuf cent soixante-seize mille cent cinquante-et-un) MRPS de Classe B pour un prix de rachat de 21.973.839,24767 USD (vingt-et-un millions neuf cent soixante-treize mille huit cent trente-neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-quatre virgule sept cent soixante-sept cents) (le Prix de Rachat des MRPS de Classe B) et (iii) 60.000.000 (soixante millions) de MRPS de Classe C pour un prix de rachat de 60.080.200 USD (soixante millions quatre-vingt mille deux cents Dollars des Etats-Unis d'Amérique) (le Prix de Rachat des MRPS de Classe C et ensemble avec le Prix de Rachat des MRPS de Classe A et le Prix de Rachat des MRPS de Classe B, le Prix de Rachat). L'Assemblée constate en outre qu'une notice de rachat dans laquelle figurent les dispositions de rachat des Parts Sociales Rachetées,

prenant effet dès l'approbation du rachat des Parts Sociales Rachetées par l'Associé Unique au moyen d'une résolution d'associé, a été signée par la Société et l'Associé Unique.

L'Associé Unique constate en outre que, sur la base des comptes intérimaires daté du 15 décembre 2011, la Société dispose de réserves et bénéfices distribuables suffisants (y compris la prime d'émission) afin de procéder au rachat des Parts Sociales Rachetées pour un montant total correspondant au Prix de Rachat et que ce montant correspond au prix de rachat devant être payé par les détenteurs des Parts Sociales Rachetées, conformément à l'article 11 des Statuts.

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée décide dès lors d'approuver le rachat des Parts Sociales Rachetées, c'est-à-dire l'intégralité des (i) 19.134.809 (dix-neuf millions cent trente-quatre mille huit cent neuf) MRPS de Classe A, (ii) 21.976.151 (vingt-et-un millions neuf cent soixante-seize mille cent cinquante-et-un) MRPS de Classe B et (iii) 60.000.000 (soixante millions) de MRPS de Classe C, chacun sans valeur nominale, détenue par l'Associé Unique pour le Prix de Rachat total, avec effet immédiat.

Seconde résolution

Suite au rachat des Parts Sociales Rachetées en vertu de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée décide d'annuler les Parts Sociales Rachetées qui ont été rachetées en vertu de la première résolution ci-dessus. Par conséquent, le capital souscrit est réduit d'un montant de 219.410,7832 USD (deux cent dix-neuf mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix-huit virgule trente-deux cents) et est ramené de son montant actuel de 220.000 USD (deux cent vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à 589,2168 USD (cinq cent quatre-vingt neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-et-un virgule soixante-huit cents), représenté par 431.298 (quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires de la Société, chacune sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'Assemblée constate que, sur la base des comptes intérimaires datés du 15 décembre 2011, la prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires de la Société s'élève à 361.298 USD (trois cent soixante-et-un mille deux cent quatre-vingt dix-huit Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Au vu de ce qui précède, l'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 19.410,7832 USD (dix-neuf mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix-huit virgule trente-deux cents), sans émission de nouvelles parts sociales par la Société, afin de porter le capital social du montant de 589,2168 USD (cinq cent quatre-vingt neuf Dollars des Etats-Unis d'Amérique et vingt-et-un virgule soixante-huit cents), représenté par 431.298 (quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) parts sociales ordinaires, chacune sans valeur nominale, suite à l'adoption de la seconde résolution ci-dessus, à un montant de 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) via l'incorporation au compte capital social nominal de la Société d'un montant de 19.410,7832 USD (dix-neuf mille quatre cent dix Dollars des Etats-Unis d'Amérique et soixante dix-huit virgule trente-deux cents) de la prime d'émission attachée aux parts sociales ordinaires.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, de telle sorte qu'il se lira désormais comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 20.000 USD (vingt mille Dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 431.298 (quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) Parts Sociales entièrement libérées réparties en:

- 431.298 (quatre cent trente-et-un mille deux cent quatre-vingt-dix-huit) Parts Sociales sans valeur nominale (les Parts Sociales Ordinaires).
- 0 (zéro) part sociale privilégiée obligatoirement rachetable de classe A sans valeur nominale (les MRPS de Classe A);
- 0 (zéro) part sociale privilégiée obligatoirement rachetable de classe B sans valeur nominale (les MRPS de Classe B);
- 0 (zéro) parts sociales privilégiées obligatoirement rachetables de classe C sans valeur nominale (les MRPS de Classe C).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 19 des Statuts afin de refléter le rachat des Parts Sociales rachetées de telle sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 19. Distribution des bénéfices, Réserves.**

a. Réserve légale

Sur le bénéfice net annuel, il est prélevé chaque année cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve (la Réserve Légale) comme requis par la Loi sur les Sociétés Commerciales. Cette allocation prendra fin quand le montant de la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

b. Distribution des bénéfices

Si des MRPS sont émis, la distribution des bénéfices doit être effectuée de la manière suivante:

(A) Premièrement, après l'allocation à la Réserve Légale, chaque MRPS permet à son détenteur de recevoir des dividendes préférentiels cumulatifs payables à terme échu à un taux annuel de un pourcent (1%) du pair comptable total desdits MRPS, le cas échéant, attribués ou non à la Réserve Légale, le nombre de jours étant calculé sur la base d'une année de 365 ou 366 jours, selon le cas (le Premier Dividende Préférentiel).

(B) Deuxièmement, après le paiement total du Premier Dividende Préférentiel, un second dividende préférentiel est distribué aux détenteurs de MRPS selon les modalités suivantes:

(i) Chaque MRPS de Classe A permet à son détenteur de bénéficier d'un second dividende préférentiel et cumulatif (le Dividende Préférentiel de Classe A) qui se cumulera quotidiennement et équivalra au Produit Net des Intérêts cumulé ou reçu par la Société sur les Avoirs Sous-Jacents de Classe A, moins une marge de 0,3228 % (calculé sur la moyenne annuelle du montant principal des Class A MRPS), moins le montant correspondant au Premier Dividende Préférentiel payé pour lesdits MRPS de Classe A;

(ii) Chaque MRPS de Classe B permet à son détenteur de bénéficier d'un second dividende préférentiel et cumulatif (le Dividende Préférentiel de Classe B) qui se cumulera quotidiennement et équivalra au Produit Net des Intérêts cumulé ou reçu par la Société sur les Avoirs Sous-Jacents de Classe B, moins une marge de 0,3228 % (calculé sur la moyenne annuelle du montant principal des Class B MRPS), moins le montant correspondant au Premier Dividende Préférentiel payé pour lesdits MRPS de Classe B;

(iii) Chaque MRPS de Classe C permet à son détenteur de bénéficier d'un second dividende préférentiel et cumulatif (le Dividende Préférentiel de Classe C, et avec le Dividende Préférentiel de Classe A et le Dividende Préférentiel de Classe B, le Second Dividende Préférentiel) qui se cumulera quotidiennement et équivalra au Produit Net des Intérêts cumulé ou reçu par la Société sur les Avoirs Sous-Jacents de Classe C, moins une marge de 0,3228 % (calculé sur la moyenne annuelle du montant principal des Class C MRPS), moins le montant correspondant au Premier Dividende Préférentiel payé pour lesdits MRPS de Classe C.

Si l'un des Dividende Préférentiel de Classe A, Dividende Préférentiel de Classe B ou Dividende Préférentiel de Classe C n'est pas déclaré malgré l'existence de bénéfices disponibles à cet effet, il se cumulera au plus tard le 31 décembre de chaque année au Compte de Prime de MRPS de Classe A, au Compte de Prime de MRPS de Classe B et au Compte de Prime de MRPS de Classe C concerné.

(C) Troisièmement, après le paiement du Second Dividende Préférentiel, les Associés décideront de l'allocation de la partie restante des bénéfices nets de l'année, en affectant le tout ou une partie à une réserve ou aux provisions, en les reportant sur la prochaine année sociale ou en les distribuant aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, augmentés du report de bénéfices et des réserves distribuables ou prime d'émission, chaque Part Sociale donnant droit à la même fraction de bénéfice.

Si aucun MRPS n'est émis, et après l'affectation de la Réserve Légale, l'(les) Associé(s) devra déterminer comment le reste des bénéfices nets annuels sera réparti en affectant la totalité ou une partie du montant restant à une réserve ou à une provision, en le reportant à l'exercice social suivant ou en le distribuant aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires, ensemble avec les bénéfices, réserves distribuables ou prime démission reportés, chaque Parts Sociale Ordinaire donnant droit à la même proportion de ladite distribution.

Les dividendes ne sont payables aux Associés qu'une fois qu'ils auront été déclarés par les Associés, en vertu du présent article 19 ou de la déclaration par le Gérant ou le Conseil de Gérance en vertu de l'article 20 ci-dessous.

Le Second Dividende Préférentiel sur toute classe de MRPS ne peut se cumuler et être déclaré qu'une fois que la Société aura acquis les Avoirs Sous-Jacents financés par la Classe de MRPS concernée."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 20 des Statuts afin de refléter le rachat des Parts Sociales Rachetées, de telle sorte qu'il se lira désormais comme suit:

" **Art. 20. Dividendes intérimaires.** Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de verser des dividendes intérimaires sur les Parts Sociales avant la fin de l'Année Sociale en cours, sur base d'un extrait de comptes établi par le Conseil de Gérance et prouvant que suffisamment de fonds sont disponibles pour être distribués, le montant à distribuer ne pouvant bien entendu pas être supérieur aux bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière Année Sociale, augmentés du report de bénéfices et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve, constituée conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales ou les présents Statuts.

A des fins de clarté, en cas de distribution de dividendes intérimaires, comme décrit ci-dessus, les MRPS, dans la mesure où ils sont émis, donneront droit au versement du Premier Dividende Préférentiel et du Second Dividende Préférentiel. Les détenteurs de Parts Sociales Ordinaires ne pourront recevoir des dividendes que sur et dans la limite des fonds légalement disponibles pour le paiement des dividendes, une fois les Premier Dividende Préférentiel et Second Dividende Préférentiel versés."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications intervenues ci-avant, avec pouvoir et autorisation accordés à tout gérant de la Société et à tout avocat et employé de Allen & Overy

Luxembourg afin de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'inscription du rachat et de l'annulation des Parts Sociales Rachetées, ainsi que de la réduction de capital dans le registre de parts sociales de la Société et de veiller à l'accomplissement de toutes les formalités y relatives (y compris, pour écarter tout doute, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite à l'Assemblée et à la partie comparante, ladite partie comparante a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Lamaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17848. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009273/471.

(120009734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Garage Puraye & Pommerell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 185, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 17.391.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012012289/11.

(120014391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Garage Puraye & Pommerell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 185, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 17.391.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012012290/11.

(120014649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Garage Puraye & Pommerell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 185, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 17.391.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012012291/11.

(120014650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Garage Puraye & Pommerell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 185, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 17.391.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012012292/11.

(120014724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Garage Puraye & Pommerell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Howald, 185, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 17.391.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l.
Luxembourg

Référence de publication: 2012012293/11.

(120014725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Global Payments Acquisition Corporation 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.404.

Les comptes annuels 15 octobre 2008 au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012296/11.

(120014201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Global Payments Acquisition Corporation 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.404.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012297/10.

(120014203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.804.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012298/10.

(120014474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

GLL Selection Fund II Holding Alpha, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 138.230.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Janvier 2012.

Jörg Fuchs

Gérant

Référence de publication: 2012012314/12.

(120014126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct, Société en nom collectif.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 139.804.

Les comptes annuels au 31 mai 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012299/10.

(120014475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Glowria Luxembourg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du Dix Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 137.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012315/9.

(120014235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Golden Moon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 137.028.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012316/10.

(120014541) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Greenland Property S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 123.507.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012317/10.

(120014058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

ICEC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 144.514.

Le bilan et annexes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012012348/10.

(120014150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

GVA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 100.569.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012320/9.

(120014117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Möbelhaus THIEX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9452 Bettel, 34A, Kierchestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 166.254.

STATUTEN

Im Jahr zweitausendelf, den zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

SIND ERSCHIENEN:

1.- die Gesellschaft „G.G.T. S.A.“ mit Sitz in L-9452 Bettel, 34A, Kierchestrooss, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am heutigen Tag, noch nicht einregistriert, hier vertreten durch den Vorsitzenden des Verwaltungsrates Herrn Michael THIEX, Schreiner, geboren in Daleiden (D), am 1. Januar 1965, wohnhaft in D-54675 Geichlingen, Gaytalstrasse 12, und dem Verwaltungsratsmitglied Dame Birgit SCHWEYEN, geb. EWEN, geboren am 1. Januar 1964, wohnhaft in D-54675 Geichlingen (D) 7, Auf der Rell.

2.- Dame Mechthild THIEX, geborene DONDELINGER, geboren in Neuerburg (D), am 14 Februar 1967, wohnhaft in D-54 675 Geichlingen (D), Gaytalstrasse, 12,

Welche Komparenten beschlossen haben eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen gemäß folgender Satzung:

Titel I. - Rechtsform - Zweck - Benennung - Sitz - Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet, welche geregelt wird durch das abgeänderte Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Verkauf, die Planung und Installation von Möbeln aller Art.

Die Gesellschaft kann des Weiteren alle kommerzielle, zivile, finanzielle, mobiliare und immobilare Tätigkeiten in Bezug auf An- und Verkauf von sämtlichen Gütern sowie die Beratung, die Entwicklung oder sonstige kommerzielle Tätigkeiten ausüben, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben voraussichtlich fördern können und dies im In- und Ausland.

Die Gesellschaft ist berechtigt, gleichartige oder artverwandte Unternehmen zu erwerben, sich an solchen Unternehmen zu beteiligen und deren Vertretung zu übernehmen.

Sie kann auch Zweigniederlassungen errichten.

Art. 3. Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung wird gegründet unter dem Namen "Möbelhaus THIEX SARL".

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Fohren.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Titel II. - Kapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölf Tausend fünf Hundert Euros (12.500,- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je einhundertfünfzig Euro (125,- EUR), alle vollgezeichnet und vollends eingezahlt.

Art. 7. Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich. Bei Todesfall können die Anteile an Nichtgesell-

schafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Im Falle einer Übertragung im Einklang mit den Bestimmungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wird der Wert eines Anteils auf der Basis der Durchschnittsbilanz der letzten drei Geschäftsjahre berechnet und, falls die Gesellschaft noch keine drei Geschäftsjahre zählt, wird er auf der Basis der Bilanz des letzten oder der beiden letzten Geschäftsjahre berechnet.

Jede Übertragung von Gesellschaftsanteilen bedarf einer notariellen Urkunde.

Titel III. - Geschäftsführung

Art. 8. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet. Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Geschäftsführer werden für eine unbestimmte Zeit ernannt und haben die ausgedehntesten Vollmachten gegenüber Drittpersonen.

Spezifische oder beschränkte Vollmachten können für bestimmte Angelegenheiten an einen oder mehrere Bevollmächtigte, die nicht Gesellschafter sein müssen, erteilt werden.

Gegenüber Drittpersonen wird die Gesellschaft in jedem Fall durch die gemeinsame Unterschrift des/der Geschäftsführer rechtskräftig verpflichtet, Selbstkontrahierung einbegriffen.

Titel IV. - Entscheidungen des Einzigen Gesellschafters - Gemeinsame Entscheidungen Mehrerer Gesellschafter

Art. 9. Der einzige Gesellschafter übt die Vollmachten aus, welche durch das vorbenannte Gesetz vom 10. August 1915, der Versammlung der Gesellschafter vorbehalten sind.

Demzufolge werden alle Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, vom einzigen Gesellschafter getroffen.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, werden die Entscheidungen, welche die Vollmachten des oder der Geschäftsführer überschreiten, durch die Gesellschafterversammlung getroffen.

Titel V. - Geschäftsjahr - Bilanz - Gewinnverteilung

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 11. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres, per dreissigsten Juni, wird durch die Geschäftsführung ein Inventar der Aktiva und Passiva und eine Bilanz, welche das Inventar zusammenfasst, sowie eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt.

Der Saldo dieses Kontos, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Lasten, Abschreibungen und Rückstellungen ist der Nettogewinn der Gesellschaft.

Von diesem Nettogewinn der Gesellschaft werden jährlich fünf Prozent (5%) der gesetzlichen Reserve der Gesellschaft zugeführt, solange bis die gesetzliche Reserve ein Zehntel des Kapitals beträgt. Sollte zu einem gegebenen Augenblick und aus irgendeinem Grunde, die gesetzliche Reserve unter ein Zehntel des Gesellschaftskapitals fallen, so muss die jährliche Zuführung von fünf Prozent wieder aufgenommen werden bis das ein Zehntel Verhältnis wieder hergestellt ist.

Der Restbetrag wird dem einzigen Gesellschafter zugeteilt oder, je nachdem, unter den Gesellschaftern verteilt, wobei dieser oder diese, handelnd laut den gesetzlichen Bestimmungen, entscheiden kann oder können, dass der Restbetrag, nach Abzug jeglicher Reserven, auf das folgende Jahr übertragen oder auf einer außergesetzlichen Reserve zugeführt wird.

Titel VI. - Auflösung

Art. 12. Die Gesellschaft wird nicht automatisch durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die eventuelle Liquidation vom oder von den Geschäftsführern im Amt oder von einem oder mehreren Liquidatoren, vom einzigen Gesellschafter oder von der Generalversammlung der Gesellschafter ernannt, ausgeführt. Der oder die Liquidatoren sind mit den ausgedehntesten Vollmachten zur Realisierung der Aktiva und zur Zahlung der Passiva ausgestattet.

Die Aktiva der Liquidation werden, nach Abzug der Passiva, dem einzigen Gesellschafter zugeteilt, oder, je nachdem, unter die Gesellschafter im Verhältnis ihrer Anteile aufgeteilt.

Allgemeine Bestimmungen

Art. 13. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Zeichnung und Einzahlung

Die Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1.- G.G.T. SA, vorbenannt	98
2.- Mechthild THIEX, geb. DONDELINGER, vorbenannt	2
Total: einhundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig in bar eingezahlt, so dass ab heute der Gesellschaft der Betrag von zwölf Tausend fünf Hundert Euros (12.500,- EUR) zur Verfügung steht, wie dies dem instrumentierenden Notar nachgewiesen wurde, der dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.000,- EUR.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Gesellschafter welche das Gesamtkapital vertreten, folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Zum Geschäftsführer wird auf unbestimmte Zeit Herr Michael THIEX, vorbenannt, ernannt.
- 2) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L- 9452 Bettel, 34A, Kierchestrooss.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube des amtierenden Notars, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung an den Bevollmächtigten der Erschienenen, hat derselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: M. THIEX, SCHWEYEN, THIEX-DONDELINGER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 2011. Relation: LAC/2011/57937. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009707/117.

(120010911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

**Roccia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Roccia S.A.).**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 132.190.

Im Jahre zwei tausend elf.
den dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft ROCCIA S.A., mit Sitz in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 132.190 (NIN 2007 2229 577),

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Karin REUTER, mit dem damaligen Amtssitze in Redange-sur-Attert, in Verhinderung ihres Kollegen Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze in Niederanven, welcher Letztgenannter Depositär der Gründungsurkunde ist, am 16. August 2007, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2489 vom 2. November 2007, und deren Statuten abgeändert wurden zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Juni 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1491 vom 21. Juli 2010.

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf fünf hundert tausend Euro (€ 500.000.-), eingeteilt in fünf hundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Generalversammlung führt Herr Max GALOWICH, Jurist, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,

Er beruft sich selbst zum Stimmzähler und zum Schriftführer Frau Valérie KIRCH, Privatbeamtin, beruflich ansässig in L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I. - Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei, welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II. - Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig, somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III. - Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. - Umwandlung der Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft, als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen.
2. - Umwandlung des Gesellschaftsnamen in ROCCIA S.A., SPF und dementsprechende Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 1 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1^{er}. (Alinéa 1). Il existe une société anonyme sous la dénomination ROCCIA S.A., SPF.

3. - Abänderung von Artikel 4 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")

4. - Abänderung von Artikel 17 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

IV.) Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertreter und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.) Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die fünf hundert (500) Aktien, welche das gesamte Kapital von fünf hundert tausend Euro (€ 500.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig nachfolgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Gesellschaft in eine Aktiengesellschaft als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen umzuwandeln.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftsnamen in ROCCIA S.A., SPF umzuwandeln und dementsprechend den ersten Absatz von Artikel 1 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 1^{er}. (Alinéa 1). Il existe une société anonyme sous la dénomination ROCCIA S.A., SPF.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 4 der Statuten abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs, constitués:

- d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière,
- d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, et
- accorder des prêts et émettre des garanties dans les limites de la loi du 11 mai 2007.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale et ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une autre société.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF")

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 17 der Statuten abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, schliesst die Sitzung.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. GALOWICH, V. KIRCH, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 04 janvier 2012. Relation: ECH/2012/31. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 18. Januar 2012.

Référence de publication: 2012010473/94.

(120011225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2012.

Magna Park JV Units Munich 1 - Germany, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.874.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) CalEast Holdings 2, a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 124.779,

here represented by Mrs Anne-Laure Giraudeau, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London, on December 19, 2011.

and

2) Gazeley Limited, a limited company incorporated under the laws of England, having its registered office at 16 Palace Street, Cardinal Place, London, SW1E 5JQ, United Kingdom, registered with the Companies House for England and Wales under number 02322154,

here represented by Mrs Anne-Laure Giraudeau, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on December 19, 2011.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Magna Park JV Units Munich 1 - Germany (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 131.874, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 12 September 2007, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2379 on 22 October 2007. The articles of association have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, require the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the shareholders decide to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders decide to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereas the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de Décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

1) CalEast Holdings 2, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.779, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 19 décembre 2011, et

2) Gazeley Limited, une limited company constituée selon les lois d'Angleterre, enregistrée à la maison des sociétés pour l'Angleterre et le Pays de Galles sous le numéro 02322154, ayant son siège social au 16 Palace Street, Cardinal Place, London, SW1E 5JQ, United Kingdom,

ici représentée par Madame Anne-Laure Giraudeau, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 décembre 2011.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de Magna Park JV Units Munich 1 - Germany (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 131.874, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 12 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2379 en date du 22 octobre 2007. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les associés décident de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera et avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.L. GIRAUDEAU, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2011. Relation: EAC/2011/18109. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012009683/110.

(120010447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

GVA Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 100.569.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012321/9.

(120014118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Helico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4985 Sanem, 4, rue du Verger.

R.C.S. Luxembourg B 65.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 janvier 2012.

Pour HELICO S.A.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012012334/12.

(120014609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Istithmar Education S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012347/9.

(120014745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Ipomee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.150.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012012360/9.

(120014621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

ICEC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 144.514.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2012012349/11.

(120014364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Logic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 84.553.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

LOGIC S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2012012953/13.

(120015426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.

Raley S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 135.271.

L'an deux mil onze, le trente décembre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Se réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «RALEY S.A.», une société anonyme ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée en date du 18 décembre 2007 suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 349 du 11 février 2008, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 135.271.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Fantine JEANNON, Corporate Officer, ayant son adresse professionnelle au in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le Président nomme comme secrétaire Madame Mia VOSS, Assistante Administrative, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean BARRET, Corporate Officer, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert au notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision sur la mise en liquidation éventuelle de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Il apparaît de la liste de présence que les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire et que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée cette dernière prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de mettre en liquidation la Société avec effet à la date de ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur, Merlis S.à r.l., société ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, numéro R.C.S. B 111.320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle le français et l'allemand, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version allemande, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte allemand et le texte français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Suit la version allemande du texte qui précède:

Im Jahre zweitausend und elf, am dreissigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg; (Großherzogtum Luxemburg);

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre der „RALEY S.A.“, eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, gegründet laut notarieller Urkunde aufgenommen durch Me Henri HELLINCKX, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg vom 18. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations Nummer 349 vom 11. Februar 2008.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Fantine JEANNON, Corporate Officer, mit beruflicher Anschrift in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführer Frau Mia VOSS, Assistante Administrative, mit beruflicher Anschrift in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg.

Die Versammlung ernennt zur Stimmzähler Herrn Jean BARRET, Corporate Officer, mit beruflicher Anschrift in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grossherzogtum Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I. Dass die Tagesordnung folgende Punkte begreift:

1. Beschlussfassung über die eventuelle Liquidation der Gesellschaft.
2. Bestellung von einem Liquidator und Festsetzung seiner Befugnisse.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers der Gesellschaft für die Ausübung ihrer Mandate bis zu diesem Tag zu gewähren.

II. Die persönlich anwesenden und die vertretenen Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, sowie die Zahl ihrer Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste angeführt. Diese Anwesenheitsliste, nachdem sie ne varietur durch die anwesenden Aktionäre, die Vollmachtnehmer der vertretenen Aktionäre, den Sammlungsvorstand und den amtierenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt vorliegender Urkunde beigelegt, um mit ihr zusammen einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, nachdem sie durch die Komparenten und den amtierenden Notar unterzeichnet wurden, bleiben ebenfalls dieser Urkunde beigelegt.

III. Dass gemäß vorerwähnter Anwesenheitsliste das gesamte Gesellschaftskapital rechtsgültig hier vertreten ist, und dass demzufolge die gegenwärtige außerordentliche Generalversammlung über die vorliegende Tagesordnung beraten und beschließen kann, ohne förmliche Einberufung.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie so rechtsgültig tagt, und fasst nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt einstimmig die Gesellschaft mit Wirkung zum heutigen Tag in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Merlis S.à r.l., Gesellschaft mit Amtssitz in 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, H.G.R. Nummer B 111.320, als Liquidator zu ernennen.

Der Liquidator hat die ausgedehntesten Befugnisse wie dies in den Artikeln 144-148bis des zusammengefassten Gesetzes über die Handelsgesellschaften vorgesehen ist.

Er kann die in Artikel 145 vorgesehenen Geschäfte abwickeln, ohne in dieser Hinsicht auf eine ausdrückliche Genehmigung der Generalversammlung, in den Fällen wo diese vorgeschrieben ist, zurückgreifen zu müssen.

Der Liquidator ist von der Erstellung eines Inventars entbunden und kann sich auf die Buchungen der Gesellschaft berufen.

Er kann für bestimmte Geschäfte und unter seiner Verantwortung seine Befugnisse ganz oder teilweise an Drittpersonen übertragen für einen von ihm zu bestimmenden Zeitraum.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungsprüfers volle Entlastung für die Ausübung ihrer Mandate bis zu diesem Tag zu gewähren.

Da somit die Tagesordnung erledigt ist, hebt der Vorsitzende die Versammlung auf.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Französisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Kompartenten, die vorliegende Urkunde in Französisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Kompartenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem französischen und dem deutschen Text, wird die französische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die erschienenen Parteien, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben die erschienenen Parteien zusammen mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: F. JEANNON, M. VOSS, J. BARRET, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 janvier 2012. LAC/2012/242. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur pd , (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009775/123.

(120011089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Ilco Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.440.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012012351/12.

(120014088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Immo Libelle, Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 147.518.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Mamer, le 23/01/2012.
Référence de publication: 2012012352/10.
(120014591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

International Landed Property, Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 30.112.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012356/10.
(120014087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Starman Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.584.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of December.
Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Starman Hotel Holdings LLC, a limited liability company governed by the laws of the State of Delaware, United States of America with registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered in Delaware under number 4001936, being the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder");

hereby represented by Elodie Duchêne, Attorney at Law, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, by virtue of a proxy signed on 16 December 2011.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact the following:

It is the Sole Shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the name of "Starman Luxembourg Holdings S.à r.l.", governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156.584, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 22 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2717, page 103390 on 10 December 2010 (the "Company"). The Company articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that time.

The share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares (parts sociales), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

The Sole Shareholder, duly represented as stated hereinabove, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken, has decided to vote on all items of the following agenda:

a. Decision to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) new share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), (the "New Share"), together with a total share premium of an amount of eight hundred eighteen thousand six hundred twenty Euros ninety-three cents (EUR 818,620.93);

b. Subscription and full payment by the Sole Shareholder of the New Share, together with a total share premium of an amount of eight hundred eighteen thousand six hundred twenty Euros ninety-three cents (EUR 818,620.93) by a

contribution in kind consisting of a receivable against the Company, as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 16 December 2011;

c. Subsequent modification of paragraph 1 of Article 6.1 of the articles of incorporation of the Company (“Subscribed and paid up share capital”); and

d. Miscellaneous.

Consequently, on the basis of the above agenda, the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-) by creating and issuing one (1) New Share having a nominal value of one Euro (EUR 1.-), together with a total share premium of an amount of eight hundred eighteen thousand six hundred twenty Euros ninety-three cents (EUR 818,620.93).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated here above, DECLARES to subscribe for the New Share and to fully pay up such New Share, together with a share premium, by a contribution in kind consisting of a receivable it owns against the Company (the “Contribution”), as further described in a report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company dated 16 December 2011 (the “Company’s Report”).

The Contribution is valued at the amount of eight hundred eighteen thousand six hundred twenty-one Euros ninety-three cents (EUR 818,621.93) and is allocated as follows:

- An amount of one Euro (EUR 1.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- An amount of eight hundred eighteen thousand six hundred twenty Euros ninety-three cents (EUR 818,620.93) is to be allocated to the share premium reserve account of the Company.

Declaration

The value of the Contribution to the Company is evidenced by the Company’s Report, which value the Contribution at the amount of eight hundred eighteen thousand six hundred twenty-one Euros ninety-three cents (EUR 818,621.93).

This Company’s Report, after having been signed “ne varietur” by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the Sole Shareholder RESOLVES to amend the paragraph 1 of Article 6.1 of the Articles of the Company (“Subscribed and paid up share capital”), so that it shall henceforth read as follows:

“ 6.1. Subscribed and paid up share capital.

6.1.1. The Company’s share capital is fixed at twelve thousand five hundred and one Euros (EUR 12,501.-), represented by twelve thousand five hundred and one (12,501) shares (parts sociales) having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand four hundred euro (€ 2,400.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le seize décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Starman Hotel Holdings LLC, une société régie par les lois de l’Etat du Delaware, Etats-Unis d’Amérique ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d’Amérique et enregistrée au Delaware sous le numéro 4001936, étant l’associé unique de la société (l’«Associé Unique»);

Ici représenté par Elodie Duchêne, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle au 291, route d’Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d’une procuration signée le 16 décembre 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné de constater les faits suivants:

Qu'elle est l'Associé Unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination «Starman Luxembourg Holdings S.à r.l.», régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.584, constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2717, page 130390 le 10 décembre 2010 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont été modifiés depuis cette date.

Le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

L'Associé Unique, dûment représentée comme décrit ci-dessus, a reconnu être dûment informée des résolutions à prendre, a décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:

a) Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent-un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission de une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), (la «Nouvelle Part Sociale») avec une prime d'émission d'un montant total de huit cent dix-huit mille six cent vingt Euros quatre-vingt-treize cents (EUR 818.620,93);

b) Souscription et paiement intégral par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale, avec une prime d'émission d'un montant total de huit cent dix-huit mille six cent vingt Euros quatre-vingt-treize cents (EUR 818.620,93) par un apport en nature consistant en une créance contre la Société, tel que décrit par le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 16 décembre 2011;

c) Modification subséquente du paragraphe 1 de l'article 6.1 des statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»);

d) Divers.

En conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de un Euro (EUR 1,-) de manière à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent-un Euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission d'une (1) Nouvelle Part Sociale d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-), avec une prime d'émission d'un montant total de huit cent dix-huit mille six cent vingt Euros quatre-vingt-treize cents (EUR 818.620,93).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, dûment représenté comme stipulé ci-dessus, DECLARE souscrire à la Nouvelle Part Sociale et la libérer entièrement, avec une prime d'émission, par un apport en nature consistant en une créance qu'il détient contre la Société (l'«Apport»), tel que décrit dans le rapport du conseil de gérance de la Société daté du 16 décembre 2011 (le «Rapport de la Société»).

L'Apport est évalué à un montant de huit cent dix-huit mille six cent vingt et un Euros quatre-vingt-treize cents (EUR 818.621,93) et est alloué comme décrit ci-dessous:

- Un montant de un Euro (EUR 1,-) est alloué au compte capital social de la Société; et
- Un montant de huit cent dix-huit mille six cent vingt Euros quatre-vingt-treize cents (EUR 818.620,93) est alloué au compte réserve prime d'émission de la Société.

Déclaration

La valeur de l'Apport à la Société est documentée par le Rapport de la Société, qui évalue l'Apport à un montant de huit cent dix-huit mille six cent vingt et un Euros quatre-vingt-treize cents (EUR 818.621,93).

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique DECIDE de modifier le paragraphe 1 de l'article 6.1 des Statuts de la Société («Capital Souscrit et Libéré»), lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **6.1. Capital souscrit et libéré.**

6.1.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cent un Euros (EUR 12.501,-) représenté par douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à deux mille quatre cents euros (€ 2.400,-).

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la personne comparante, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: Duchêne, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 décembre 2011. Relation: EAC/2011/17866. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012009807/161.

(120010893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Laurad Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 166.231.

—
STATUTS

L'an deux mille onze.

Le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. HP FUNDING CORP. S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, (R.C.S. Luxembourg B 112.347);

2. LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, (R.C.S. Luxembourg B 121.323);

ici représentées par M. Max Mayer, employé résidant professionnellement au 3, route de Luxembourg à L-6130 Junglinster en vertu de deux procurations données à Luxembourg le 28 décembre 2011

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêtés les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination LAURAD PARTICIPATIONS S.à r.l. (la Société), qui est régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

2.3. Aucun établissement permanent ou succursale ne peut être créé à l'étranger sans l'accord préalable de l'associé unique ou des associés représentant au moins la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant. La Société peut aussi procéder à l'émission privée ou publique d'obligations de toute nature, y compris d'obligations convertibles en valeurs mobilières de la Société et/ou de ses filiales.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, intégralement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.2. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

6.3. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Préalablement au transfert de tout ou partie de ses parts sociales, chaque associé doit notifier un tel transfert à la Société.

L'Assemblée Générale des Associés peut décider que tout ou partie des parts sociales offertes peuvent être attribuées, selon les termes et conditions définies pour le transfert proposé:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.5. Tout associé peut demander à la Société le rachat de tout ou partie de ses parts sociales. Toute demande de rachat d'un associé doit être soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés qui peut décider que tout ou partie de ces parts sociales soit attribuées:

- a) à la société, dans les limites prévues par la loi;
- b) aux autres associés, ou
- c) à une partie tierce désignée.

6.6. Tout ou partie des parts sociales d'un associé peuvent être rachetées par la Société si ces parts sociales ont été transférées en violation des articles 6.3. ou 6.4. définis précédemment.

6.7. Toutes les parts sociales rachetées en conformité avec les articles 6.5. ou 6.6. seront annulées et tous les droits attachés seront éteints.

6.8. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

6.9. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants ont été nommés, ils formeront un conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par un des gérants.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:

- (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
- (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales comme suit:

1. HP FUNDING CORP. S.A., prédésignée, douze mille quatre cents parts sociales	12.400
2. LAURAD MANAGEMENT PARTICIPATIONS S.à. r.l., prédésignée, cent parts sociales	100
Total: douze mille cinq cents parts sociales	12.500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

2.- L'assemblée désigne comme gérant unique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean-Daniel COHEN, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à F-75008 Paris, 3, avenue Hoche, France

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Max Mayer, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 2012. Relation GRE/2012/226. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009665/214.

(120010511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

Iso Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 144.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 janvier 2012.

Pour ISO IMMO S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012012361/12.

(120014601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Iso Immo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 144.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 janvier 2012.

Pour ISO IMMO S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012012362/12.

(120014602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

LUXSAT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5835 Alzingen, 2, Hondsbreck.

R.C.S. Luxembourg B 146.165.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Krieger Jean-Claude

Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2012012407/12.

(120014481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Funds Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 140.653.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of Funds Management Company S.A., a Luxembourg "société anonyme", with registered office at 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 140.653, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on July 17th, 2008, published in the Mémorial C – Recueil des Sociétés et Associations, number 2064, on August 26th, 2008 (hereinafter referred to as the "Corporation"). The articles have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, dated September 3rd, 2010, published in the Mémorial C – Recueil et Associations, number 2311, on October 28th, 2010.

The meeting is chaired by Mrs Pascale RENAUD, employee, with professional address at Luxembourg, 3, boulevard Royal.

The chairman appointed as secretary Sylvia SILLITTI, employee, with professional address at Luxembourg, 3, boulevard Royal.

The meeting elected as scrutineer Mr Hugues de MONTHEBERT, employee, with professional address at Luxembourg, 3, boulevard Royal.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with this minute.

II. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently fixed at seven hundred thousand Swiss francs (CHF 700,000.-), are present or represented at the present General Meeting so that the General Meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. The Corporation's share capital is set at seven hundred thousand Swiss Francs (CHF 700,000.-) represented by seven hundred (700) shares having a nominal value of one thousand Swiss Franc (CHF 1,000.-) each, all subscribed and fully paid-up.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the corporate object of the Corporation;
2. Decision to amend article 3 of the articles of association of the Corporation;
3. Decision to amend article 23 of the articles of association of the Corporation;
4. Decision to increase the share capital of the Corporation by two million five hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 2,550,000.-) in order to raise it from its present amount of seven hundred thousand Swiss Francs (CHF 700,000.-) to three million two hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 3,250,000.-) by the creation and issue of two thousand five hundred and fifty (2,550) new shares having a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) each;
5. Decision to insert in the Corporation's articles of association the possibility to have a share premium account in addition to the share capital;
6. Decision to amend article 5 of the articles of association of the Corporation;
7. Decision to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company, having its registered address at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as the new "réviseur d'entreprise agréée" of the Corporation for the financial year 2012; and
8. Decision to amend the share register of the Corporation in order to reflect the above changes and to empower any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation to the registration of the newly shares in the share register of the Corporation.

After the foregoing was approved by the General Meeting, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting resolved to amend the object of the Corporation in order to insert the reference to the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the General Meeting decided to amend article 3 of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

" **Art. 3.** The purpose of the Corporation is the management (within the meaning of Annex II of the Luxembourg law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment, as amended (the "2010 Law")), of one or several undertakings for collective investment under directive 09/65/CE, as well as, as the case may be, of one or more undertakings for collective investment not subject to such directive.

Such management activity includes the management, administration (including domiciliation) and marketing of investment funds.

The Corporation may carry out any activities deemed useful to the accomplishment of its object remaining, however, within the limitations of chapter 15 of the 2010 Law."

Third resolution

Pursuant to the above resolution, the General Meeting decided to also amend article 23 of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

" **Art. 23.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the amended law of 10 August 1915 relating to commercial companies and the 2010 Law".

Fourth resolution

The General Meeting resolved to increase the share capital of the Corporation by two million five hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 2,550,000.-) in order to raise it from its present amount of seven hundred thousand Swiss Francs (CHF 700,000.-) to three million two hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 3,250,000.-) by the creation and issue of two thousand five hundred and fifty (2,550) new shares having a nominal value of one thousand Swiss Francs (CHF 1,000.-) each.

Subscription – Payment

Thereupon, Pictet Europe S.A., a public limited liability company ("société anonyme"), having its registered address at 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 63.573, through its proxyholder, declared to subscribe to two thousand five hundred and fifty (2,550) new shares and to have them fully paid-up in the amount of two million five hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 2,550,000.-) by a contribution in cash in the amount of two million five hundred and fifty thousand Swiss Francs (CHF 2,550,000.-), so that, from now on, the Corporation has at its free and entire disposal this amount, as was certified to the undersigned notary.

Fifth resolution

The General Meeting resolved to insert in the Corporation's articles of association the possibility to have a share premium account in addition to the share capital.

Sixth resolution

Pursuant to the above resolutions, the General Meeting decided to amend article 5 of the Corporation's articles of incorporation to give it henceforth the following wording:

" **Art. 5.** The corporate capital is set at three million two hundred and fifty thousand Swiss francs (CHF 3,250,000.-), divided into three thousand two hundred and fifty (3,250) registered shares with a nominal value of one thousand Swiss francs (CHF 1,000) each, fully paid-up.

A register of shareholders shall be kept at the registered office of the Corporation. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers.

The transfer of a share shall be effected by a written declaration of transfer inscribed on the register of shareholders, such declaration of transfer to be dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor. The Corporation may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Corporation.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Corporation may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings".

Seventh resolution

The General Meeting resolved to appoint PricewaterhouseCoopers S.à r.l., a private limited liability company, having its registered address at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as the new "réviseur d'entreprise agréé" of the Corporation for the financial year 2012.

Eighth resolution

The General Meeting resolved to amend the share register of the Corporation in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Director of the Corporation to proceed on behalf of the Corporation to the registration of the newly issued shares in the share register of the Corporation.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Corporation as a result of the presently stated increase in capital are estimated at EUR 4,000.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof The present notarial deed was drawn up in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing entity, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille onze, le vingt-et-un décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Funds Management Company S.A., ayant son siège social au 3, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.653, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C – Recueil et Associations numéro 2064, le 26 août 2008 (ci-après la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, en date du 3 septembre 2010, publié au Mémorial C - Recueil et Associations numéro 2311, le 28 octobre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Pascale RENAUD, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvia SILLITTI, employée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 3, boulevard Royal.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Hugues de MONTHEBERT, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 3, boulevard Royal.

Le président déclare et prie le notaire d'acter.

I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des sept cents (700) actions, représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à sept cent mille francs suisses (CHF 700.000,-), est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à son ordre du jour.

III. Le capital social de la Société est fixé à sept cent mille francs suisses (CHF 700.000,-) représenté par sept cents (700) actions ayant une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

IV. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Décision de modifier l'objet social de la Société;
2. Décision de modifier l'article 3 des statuts de la Société;
3. Décision de modifier l'article 23 des statuts de la Société;

4. Décision d'augmenter le capital social de la société à concurrence de deux millions cinq cent cinquante mille francs suisses (CHF 2.550.000,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent mille francs suisses (CHF 700.000,-) à trois millions deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 3.250.000,-) par la création et l'émission de deux mille cinq cent cinquante (2,550) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1000,-) chacune;

5. Décision d'insérer dans les statuts de la Société la possibilité d'avoir un compte de prime d'émission en sus du capital social;

6. Décision de modifier l'article 5 des statuts de la Société;

7. Décision de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau réviseur d'entreprise agréé de la Société; et

8. Modification du registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier l'objet social de la société afin d'inclure la référence à la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en accord avec la résolution qui précède, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** L'objet de la Société est la gestion (au sens de l'annexe II de la loi luxembourgeoise du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "Loi de 2010")) d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif agréés conformément à la directive 09/65/CEE, telle que modifiée, ainsi que, le cas échéant, d'un ou de plusieurs organismes de placement collectif ne relevant pas de cette directive.

Cette activité de gestion inclut la gestion, l'administration (domiciliation incluse) et la commercialisation de fonds d'investissement.

La Société peut exercer toutes activités jugées utiles à l'accomplissement de son objet, tout en restant, cependant, dans les limites du chapitre 15 de la Loi de 2010.»

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en accord avec la première résolution, l'Assemblée Générale a décidé de modifier également l'article 23 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 23.** Toutes les matières non couvertes par les présents Statuts seront régies conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle qu'amendée, et de la Loi de 2010.»

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux millions cinq cent cinquante mille francs suisses (CHF 2.550.000,-) afin de le porter de son montant actuel de sept cent mille francs suisses (CHF 700.000,-) à trois millions deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 3.250.000,-) par la création et l'émission de deux mille cinq cent cinquante (2,550) nouvelles actions ayant une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-) chacune.

Souscription – Paiement

Pictet Europe S.A., une société anonyme ayant son siège social au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 63.573, déclare souscrire aux deux mille cinq cent cinquante (2,550) nouvelles actions par un apport en numéraire d'un montant de deux millions cinq cent cinquante mille francs suisses (CHF 2.550.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale a décidé d'insérer dans les statuts de la Société la possibilité d'avoir un compte de prime d'émission en sus du capital social.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en accord avec les résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale a décidé de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à trois millions deux cent cinquante mille francs suisses (CHF 3.250.000,-) représenté par trois mille deux cent cinquante (3.250) actions nominatives d'une valeur nominale de mille francs suisses (CHF 1.000,-). Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la somme libérée pour chacune de ces actions ainsi que le transfert des actions et les dates de ces transferts. Le transfert d'une action se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter en guise de preuve du transfert d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que nouveau réviseur d'entreprise agréé de la Société pour l'exercice social 2012.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale a décidé de modifier le registre des actions de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout administrateur de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des actions nouvellement émises dans le registre des actions de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 4.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait passé à Luxembourg, date qu'en tête, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. RENAUD, S. SILLITTI, H. MONTHEBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2011. Relation: LAC/2011/59005. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009563/243.

(120010454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

VPS Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.000.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 151.797.

In the year two thousand and eleven, on the fifteenth day of the month of December.

Before us Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

there appeared

TDR Capital Nominees Limited, an English limited company, having its registered office at One Stanhope Gate, London W1K 1AF and being registered with Companies House under number 04708906, represented by Me Cintia Martins Costa, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant a proxy dated 13 December 2011 (such proxy to be registered together with the present deed), being the sole shareholder (the «Sole Shareholder») of VPS Holding S.À R.L. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 10 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 812 of 20 April 2010 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 151.797.

The articles of association of the Company (the «Articles») have been 31st amended for the last time on March 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial number 972 of 8 May 2010.

The appearing party declared and requested the notary to record that:

1. The Sole Shareholder holds all twenty eight million seven hundred and seventy thousand three hundred and twenty-six (28,770,326) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. The items on which resolutions were to be passed are as follows:

Agenda

Restructuring of the issued share capital of the Company as follows:

- a. reduction of the issued share capital of the Company from its current amount of twenty-eight million seven hundred and seventy thousand three hundred and twenty-six Pounds Sterling (£28,770,326) to one million Pounds Sterling (£1,000,000) by the cancellation of twenty-seven million seven hundred and seventy thousand three hundred and twenty-six (27,770,326) shares of the Company each with a nominal value of one Pound Sterling (£1) for a total cancellation amount of twenty-seven million seven hundred and seventy thousand three hundred and twenty-six Pounds Sterling (£27,770,326) (the «Cancellation Amount»); allocation of the Cancellation Amount to the share premium of the Company;
- b. creation of ten (10) classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J (together the «Classes» and each a «Class» and each share thereof, a «Share»), each with a nominal value of one Pound Sterling (£1) and determination of the rights attached to each Class as set forth in agenda item d. below;
- c. reclassification of all one million (1,000,000) existing shares into shares of different Classes, pro rata per Class, being one hundred thousand (100,000) shares in each of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J;
- d. amendment and restatement of articles 5 and 14 of the Articles and insertion of a new article 18 «Definition» therein, in order to reflect the above resolutions so as to read as follows:

“ Art. 5. Share capital.

5.1. Issued share capital

The issued share capital of the Company is set at one million Pounds Sterling (£1,000,000) represented by one million (1,000,000) shares divided into ten (10) classes of shares (each a “Class” and together the “Classes” and each share thereof a “Share”), being:

- one hundred thousand (100,000) shares of Class A;
 - one hundred thousand (100,000) shares of Class B;
 - one hundred thousand (100,000) shares of Class C;
 - one hundred thousand (100,000) shares of Class D;
 - one hundred thousand (100,000) shares of Class E;
 - one hundred thousand (100,000) shares of Class F;
 - one hundred thousand (100,000) shares of Class G;
 - one hundred thousand (100,000) shares of Class H;
 - one hundred thousand (100,000) shares of Class I; and
 - one hundred thousand (100,000) shares of Class J;
- each with a nominal value of one Pound Sterling (£1) each.

5.2 Repurchase

5.2.1 - The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares provided that such cancellation relates to the whole of one or more Classes through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es).

5.2.2 - In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and the cancellation of one or more Classes, the holders of shares of the repurchased and cancelled Class(es) shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant Class(es) held by them and cancelled.

5.2.3 - Each Share gives right to the holders thereof pro rata to their holding in the relevant Class, in case of redemption of such Class, to the Available Amount for the relevant period to which the Class relates pursuant to the present article:

- The period for Class A is the period starting on 15 December 2011 and ending on the Interim Account Date for the Class A 2012 Interim Accounts (the “Class A Period”);
- The period for Class B is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2013 Interim Accounts (the “Class B Period”);
- The period for Class C is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2014 Interim Accounts (the “Class C Period”);
- The period for Class D is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2015 Interim Accounts (the “Class D Period”);
- The period for Class E is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2016 Interim Accounts (the “Class E Period”);
- The period for Class F is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2017 Interim Accounts (the “Class F Period”);
- The period for Class G is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2018 Interim Accounts (the “Class G Period”);

- The period for Class H is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2019 Interim Accounts (the “Class H Period”);

- The period for Class I is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2020 Interim Accounts (the “Class I Period”); and

- The period for Class J is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2021 Interim Accounts (the “Class J Period”).

5.2.4 - In the event a Class has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of shares of such Class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant Class, to the Available Amount for a new period (the “New Period”) which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another Class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the Period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period. The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the Classes not repurchased and not cancelled in their Period as per article 5.2.3 shall come in the order of Class A to Class J (to the extent not previously repurchased and cancelled).

5.2.5 - In the case of redemption of a Class, the holders of shares of such Class shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

5.3 - Modification of the share capital The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these articles of association.

5.4 - Rights attached to the shares

Each share confers the rights set forth in these articles of association.

Art. 14. Distributions.

14.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company’s nominal share capital.

14.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these articles of association, the board of managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

14.3 The holders of shares of each Class shall be entitled, during the existence of the relevant Class, to receive a fixed annual cumulative preferential dividend, payable at the redemption and cancellation of the relevant Class, as follows:

- The holders of shares of Class A shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10%) of the par value of the shares of Class A held by them, then,

- the holders of shares of Class B shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifteen per cent (0.15%) of the par value of the shares of Class B held by them, then,

- the holders of shares of Class C shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Shares of Class C held by them, then,

- the holders of shares of Class D shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Shares of Class D held by them, then,

- the holders of shares of Class E shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Shares of Class E held by them, then,

- the holders of shares of Class F shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the shares of Class F held by them, then

- the holders of shares of Class G shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the shares of Class G held by them, then

- the holders of shares of Class H shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the shares of Class H held by them, then

- the holders of shares of Class I shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the shares of Class I, and then,

the holders of shares of Class J shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the shares of Class J.

14.4 In any case, dividends can only be distributed and Shares redeemed to the extent the Company has distributable sums within the meaning of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”) and in accordance with the applicable provisions of the Law.

14.5 Notwithstanding the preceding provisions, the board of managers may decide to pay interim dividends to the members(s) in accordance with the distribution provisions described in Article 14.3 before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial

year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these articles of association and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the member(s)."

Art. 18. Definitions.

Available Amount	<p>means (without double counting) the total amount of the net profits of the Company (including carried forward profits) but (i) less any losses (including carried forward losses) (expressed as a positive number) and any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915, as amended on commercial companies or of the present articles of association) (ii) plus any freely distributable share premium and reserves determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be), (iii) less any amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable), and (iv) less any dividend entitlements accrued pursuant to article 14.3 of the present articles of association except for the dividend allocated to the Class(es) to be redeemed pursuant to article 5.2 of the present articles of association</p> <p>So that:</p> $AA = P - (L + LR) + R - M - D$ <p>Whereby:</p> <p>AA = Available Amount</p> <p>D= Any dividend entitlements accrued pursuant to article 14.3 of the present articles of association except for the dividend allocated to the Class(es) to be redeemed pursuant to article 5.2 of the present articles of association</p> <p>P = net profits (including carry forward profits)</p> <p>L = any losses (including carry forward losses)</p> <p>LR = amounts placed or to be placed into unavailable reserve(s) pursuant to the requirements of the law of 10 August 1915, as amended concerning commercial companies or the present articles of association.</p> <p>R = available reserves and premium.</p> <p>M = amount as determined by the sole manager or the Board (as applicable).</p>
Available Cash	<p>means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the sole manager or the board (as applicable) will be paid to the Company in the short term of less than 6 months LESS any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months, determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be) and less any amount of cash as determined by the sole manager or the board of managers (as applicable).</p>
Available Cash per Share	<p>Means the Available Cash divided by the number of shares of the relevant Class.</p>
Cancellation Value per Share	<p>means the nominal value per share to be cancelled plus the Available Amount divided by the number of shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled.</p>
Class Period	<p>means Class A Period, Class B Period, Class C Period, Class D Period, Class E Period, Class F Period, Class G Period, Class H Period, Class I Period, and Class J Period.</p>
Interim Accounts	<p>means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.</p>
Interim Account Date	<p>means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class, provided that such date may not be later than the last day of the third month after the first year end following the start date of the relevant period.</p>
New Period	<p>means the period which shall start on the date after the latest Class Period (or as the case may be the immediately preceding New Period of another Class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such Class, provided that if there is no Interim Account Date for such Class, the period of such Class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period."</p>

2. Amendment of the accounting year of the Company from its current period which starts on 1st April of each year and ends on 31st March of the next year, to a period which shall start on 1st January of each year and end on 31st December of the same year; approval that the current financial year shall end on 31st December 2011; amendment of article 11 of the Articles so as to read as follows:

« **Art. 11. Accounting year.** The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.»

After having carefully considered the above, the Sole Shareholder resolved as follows:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to restructure the issued share capital of the Company as set forth below:

The Sole Shareholder resolved to reduce the issued share capital of the Company from its current amount of twenty eight million seven hundred and seventy thousand three hundred and twenty-six Pounds Sterling (£28,770,326) to one million Pounds Sterling (£1,000,000) by the cancellation of twenty-seven million seven hundred and seventy thousand three hundred and twenty-six (27,770,326) shares of the Company each with a nominal value of one Pound Sterling (£1) for a total cancellation amount of twenty-seven million seven hundred and seventy thousand three hundred and twenty-six Pounds Sterling (£27,770,326) (the «Cancellation Amount»).

The Sole shareholder resolved to allocate the Cancellation Amount to the share premium of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to create ten (10) classes of shares, namely Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J (together the «Classes» and each a «Class», and each share thereof, a «Share»), each with a nominal value of one Pound Sterling (£1) and determine the rights attached to each Class as set forth in the amended and restated articles 5, 14 and 18 of the Articles reflected under item 1 d. of the agenda above.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to reclassify all one million (1,000,000) existing shares of the Company into Shares of different Classes, pro rata per Class, being one hundred thousand (100,000) shares in each of Class A, Class B, Class C, Class D, Class E, Class F, Class G, Class H, Class I, and Class J.

The Sole Shareholder resolved to amend and restate articles 5 and 14 of the Articles and to insert a new article 18 «Definition» therein as set forth under item 1. d. of the agenda, in order to reflect the above resolutions.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the accounting year of the Company from its current period which starts on 1st April of each year and ends on 31st March of the next year, to a period which shall start on 1st January of each year and end on 31st December of the same year.

The Sole Shareholder resolved to approve that the current financial year which started on 1st April 2011 shall end on 31st December 2011.

The Sole Shareholder resolved to amend article 11 of the Articles as set forth under item 2. of the agenda above.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand and fifty euro (2.050.-EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de décembre.

Par-devant nous Maître Léonie Grethen, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg

a comparu

TDR Capital Nominees Limited, une limited company anglaise, ayant son siège social au One Stanhope Gate, Londres W1K 1AF et étant enregistrée avec le Companies House sous le numéro 04708906, représentée par Me Cintia Martins Costa, maître en droit, résidant à Luxembourg suivant une procuration datée du 13 décembre 2011 (cette procuration sera enregistrée ensemble avec le présent acte), étant l'associé unique (l'«Associé Unique») de VPS Holding S.à.r.L. (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 812 du 20 avril 2010 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 151.797.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mars 2010 en vertu d'un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 972 du 8 mai 2010.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. L'Associé Unique détient toutes les vingt-huit millions sept-cent soixante-dix mille trois-cent vingt-six (28.770.326) parts sociales émises de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels des résolutions doivent être prises sont les suivants:

a. Restructuration du capital social émis de la Société de la manière suivante:

a. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de vingt-huit millions sept-cent soixante-dix mille trois-cent vingt-six Livres Sterling (£28.770.326) à un million de Livres Sterling (£1.000.000) par l'annulation de vingt-sept millions sept-cent soixante-dix mille trois-cent vingt-six (27.770.326) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de une Livre Sterling (£1) chacune pour un montant total d'annulation de vingt-sept million sept-cent soixante-dix mille trois-cent vingt-six Livres Sterling (£27.770.326) (le «Montant Total d'Annulation»); allocation du Montant Total d'Annulation à la prime d'émission de la Société;

b. Création de dix (10) classes de parts sociales, à savoir la Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, et Classe J (ensemble les «Classes» et chacune une «Classe» et chaque part sociale de celles-ci une «Part Sociale») chacune avec une valeur nominale de une Livre Sterling (£1) et détermination des droits attachés à chaque Classe comme spécifié au point d. de l'ordre du jour ci-dessous;

c. reclassification des toutes les un million (1.000.000) de parts sociales existantes en parts sociales de différentes classes, à savoir cent mille (100.000) parts sociales dans chacune des Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, et Classe J;

d. modification des articles 5 et 14 des Statuts et insertion d'un nouvel article 18 «Définitions» en vue de refléter les résolutions ci-dessus, qui seront libellés comme suit:

Art. 5. Capital social

5.1. Capital social émis

Le capital social émis de la Société est fixé à un million de Livres Sterling (£1.000.000) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales divisées en dix (10) classes de parts sociales (chacune une «Classe» et ensemble les «Classes»), à savoir:

- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe A;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe B;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe C;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe D;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe E;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe F;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe G;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe H;
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe I; et
- cent mille (100.000) parts sociales de la Classe J;

ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1).

5.2 Rachat

5.2.1 Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales à condition que cette annulation concerne l'intégralité d'une ou de plusieurs Classe(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales en émission dans cette/ces Classe(s).

5.2.2 Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une ou de plusieurs Classe(s), les détenteurs des parts sociales de/des Classe(s) rachetée(s) et annulée(s) ont le droit de recevoir de la Société un montant égal au Montant d'Annulation par Part Sociale pour chaque part sociale de/des Classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

5.2.3 Chaque Classe donne droit à ses détenteurs au pro rata de leur détention dans cette Classe, en cas de rachat de cette Classe, au Montant Disponible pour la période concernée à laquelle se rapporte la Classe conformément aux présents statuts:

- la période pour la Classe A est la période commençant le 15 décembre 2011 et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de la Classe A (la «Période de Classe A»);
- la période pour la Classe B est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe A et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2013 de la Classe B (la «Période de Classe B»);
- la période pour la Classe C est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe B et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2014 de la Classe C (la «Période de Classe C»);
- la période pour la Classe D est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe C et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2015 de la Classe D (la «Période de Classe D»);
- la période pour la Classe E est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe D et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2016 de la Classe E (la «Période de Classe E»);

- la période pour la Classe F est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe E et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2017 de la Classe F (la «Période de Classe F»);
- la période pour la Classe G est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe F et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2018 de la Classe G (la «Période de Classe G»);
- la période pour la Classe H est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe G et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2019 de la Classe H (la «Période de Classe H»);
- la période pour la Classe I est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe H et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2020 de la Classe I (la «Période de Classe I»); et
- la période pour la Classe J est la période commençant le jour qui suit la Période de Classe I et prenant fin à la Date des Comptes Intérimaires 2021 de la Classe J (la «Période de Classe J»).

5.2.4 Si une Classe n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe concernée, les détenteurs de cette Classe auront droit, en cas de rachat et d'annulation de la Classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la «Nouvelle Période») qui commencera à la date qui suit la dernière Période de Classe (ou, le cas échéant après la Nouvelle Période d'une autre Classe précédant immédiatement celle-ci) et se terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette Classe, étant entendu que s'il n'existe pas une Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la Période relative à cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant la fin de l'année sociale après la date du début de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera le lendemain de la Période de Classe J et les Classes de parts sociales non rachetées et non annulées pendant leur Période conformément à l'article 5.2.3. viendront dans l'ordre de la Classe A à la Classe J (dans la mesure où elle n'a pas été rachetée et annulée précédemment).

5.2.5 - En cas de rachat d'une Classe, les détenteurs de cette Classe recevront le Montant d'Annulation par Part Sociale étant entendu que lorsque le Montant d'Annulation par Part Sociale ainsi déterminé est supérieur aux Espèces Disponibles par Part Sociale, le Montant d'Annulation par Part Sociale sera égal aux Espèces Disponibles par Part Sociale.

5.3 - Modification du capital social

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

5.4 - Droits attachés aux parts sociales

Chaque part sociale confère les droits établis dans les présents statuts.

Art. 14. Distributions.

14.1 Sur le bénéfice net déterminé conformément aux dispositions légales en vigueur, cinq pour cent (5%) devront être prélevés et alloués à la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

14.2 Le gérant ou, selon le cas, le conseil de gérance peut proposer, dans la mesure où des fonds sont disponibles à la distribution au niveau de la Société et dans la mesure où les dispositions légales, ou les présents statuts le permettent, que les espèces disponibles pour paiement soient distribuées.

14.3 Les détenteurs de parts sociales de chaque Classe auront le droit, pendant l'existence de la Classe concernée, de recevoir un dividende fixe annuel cumulatif préférentiel, payable au rachat et annulation de la Classe concernée, tel qu'il est décrit ci-dessous:

- les détenteurs de parts sociales de Classe A auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule dix pourcent (0,10%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe A qu'ils détiennent alors, puis
- les détenteurs de parts sociales de Classe B auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quinze pourcent (0,15%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe B qu'ils détiennent alors, puis
- les détenteurs de parts sociales de Classe C auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt pourcent (0,20%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe C qu'ils détiennent alors, puis
- les détenteurs de parts sociales de Classe D auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pourcent (0,25%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe D qu'ils détiennent alors, puis
- les détenteurs de parts sociales de Classe E auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente pourcent (0,30%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe E qu'ils détiennent alors, puis
- les détenteurs de parts sociales de Classe F auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule trente-cinq pourcent (0,35%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe F qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe G auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante pourcent (0,40%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe G qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe H auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pourcent (0,45%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe H qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de parts sociales de Classe I auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante pourcent (0,50%) de la valeur nominale des parts sociales de Classe I qu'ils détiennent alors, puis

- les détenteurs de Parts Sociales de Classe J auront le droit de recevoir une distribution de dividendes relative à l'année en question d'un montant de zéro virgule cinquante cinq pourcent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J qu'ils détiennent alors.

14.4 Dans tous les cas, des dividendes ne peuvent être distribués et des Parts Sociales rachetées que dans la mesure où la Société dispose de sommes distribuables suivant les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (la «Loi») et conformément aux dispositions légales applicables.

14.5 Nonobstant les dispositions qui précèdent, le conseil de gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux associés conformément aux dispositions applicables aux distributions décrites à l'Article 14.3 ci-dessus avant la fin de l'année sociale sur la base d'un état des comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour une distribution, étant entendu que (i) le montant devant être distribué ne peut excéder, le cas échéant, les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables, mais diminué par les pertes reportés et les montants devant être alloués à une réserve devant être constituée conformément à la Loi ou à ces statuts et que (ii) tout montant distribué qui ne correspondraient pas à de bénéfices réellement acquis devra être remboursé par l'associé."

Art. 18. Définitions.

Comptes intérimaires	signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires applicable.
Date des Comptes Intérimaires	signifie la date qui ne peut être inférieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe applicable, étant entendu que cette date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois après la fin de la première année sociale suivant le début de la période applicable.
Espèces disponibles	signifie toutes les espèces détenues par la Société (à l'exception des espèces déposées à terme ayant une maturité supérieure à 6 mois), tous instruments du marché monétaire facilement négociable, obligations et notes et toutes créances qui de l'avis du gérant unique ou, le cas échéant, du Conseil seront payées à la Société dans le court terme de moins de 6 mois MOINS toutes dettes de la Société payables en moins de 6 mois déterminé sur la base des Comptes Intérimaires relatifs à la Période de Classe concernée (ou la Nouvelle Période le cas échéant) et moins tout montant en espèces déterminé par le gérant unique ou le Conseil (le cas échéant).
Espèces disponibles par Part Sociale	Signifie les Espèces Disponibles divisées par le nombre de parts sociales de la Classe concernée.
Montant d'Annulation par Part Sociale	signifie la valeur nominale par part sociale devant être annulée plus le Montant Disponible divisé par le nombre de parts sociales en émission dans la Classe devant être rachetée et annulée.
Montant Disponible	signifie (sans les compter deux fois) le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) mais (i) moins toutes les pertes (y compris les pertes reportées) (exprimé en un chiffre positif) et toutes sommes devant être placées dans des réserves conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales ou des présents statuts (ii) plus toutes primes d'émissions et réserves librement distribuables déterminées sur la base des Comptes Intérimaires en relation avec la Période de Classe applicable (ou la Nouvelle Période, selon les cas), (iii) moins tout montant déterminé par le gérant unique ou le cas échéant par le Conseil et (iv) moins tous droits aux dividendes accumulés en vertu de l'article 14.3 des présents statuts en excluant le dividende alloué à la Classe à racheter en vertu de l'article 5.2 des présents statuts.

De sorte que:

$$MD = B - (P + RL) + R - M - D$$

Où:

$$MD = \text{Montant Disponible}$$

D= tous droits aux dividendes accumulés en vertu de l'article 14.3 des présents statuts en excluant le dividende alloué à la Classe à racheter en vertu de l'article 5.2 des présents statuts.

B = Bénéfices nets (incluant les bénéfices reportés)

P = toutes pertes (incluant les pertes reportées)

RL = montants placés ou devant être placés dans une ou des réserves indisponible (s) conformément aux prescriptions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales ou les statuts.

R = réserves disponibles et prime d'émission.

M = montant déterminé par le gérant unique ou le Conseil (le cas échéant).

Nouvelle Période signifie la période qui commencera à la date après la dernière Période de Classe (ou tel que cela peut être le cas la période immédiatement précédent la Nouvelle Période d'une autre Classe) et terminera à la Date des Comptes Intérimaires préparés pour le rachat et l'annulation d'une telle Classe, sous réserve que s'il n'y a pas de Date de Comptes Intérimaires pour cette Classe, la période de cette Classe se terminera le dernier jour du troisième mois qui suit la première fin d'année sociale et après la date de début d'une telle Nouvelle Période.

Période de Classe signifie la Période de Classe A, la Période de Classe B, la Période de Classe C, la Période de Classe D, la Période de Classe E, la Période de Classe F, la Période de Classe G, la Période de Classe H, la Période de Classe I, et la Période de Classe J.

b. Modification de l'année sociale de la Société de sa période actuelle qui commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, à une période qui commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année; approbation que l'année sociale en cours se termine le 31 décembre 2011; modification de l'article 11 des Statuts tel qu'indiqué ci-dessous:

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Après avoir considéré ce qui précède, l'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de restructurer le capital social émis de la Société de la manière décrite ci-dessous.

L'Associé Unique a décidé de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de vingt-huit millions sept-cent soixante-dix mille trois-cent vingt-six Livres Sterling (£28.770.326) à un million de Livres Sterling (£1.000.000) par l'annulation de vingt-sept millions sept-cent soixante-dix mille trois-cent vingt-six (27.770.326) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de une Livre Sterling (£1) chacune pour un montant total d'annulation de vingt-sept millions sept-cent soixante-dix mille trois-cent vingt-six Livres Sterling (£27.770.326) (le «Montant Total d'Annulation»).

L'Associé Unique a décidé d'allouer le Montant Total d'Annulation à la prime d'émission de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé de créer dix (10) classes de parts sociales, à savoir la Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, et Classe J (ensemble les «Classes» et chacune une «Classe» et chaque part sociale de celles-ci une «Part Sociale») chacune avec une valeur nominale d'une Livre Sterling (£1) et de déterminer les droits attachés à chaque Classe tels qu'ils figurent dans les articles 5, 14 et 18 des statuts de la Société figurant à l'ordre du jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de reclasser toutes les un million (1.000.000) de parts sociales existantes de la Société en parts sociales de différentes classes, à savoir cent mille (100.000) parts sociales dans chacune des Classe A, Classe B, Classe C, Classe D, Classe E, Classe F, Classe G, Classe H, Classe I, et Classe J.

L'Associé Unique a décidé de modifier les articles 5 et 14 des statuts de la Société et d'y insérer d'un nouvel article 18 «Définitions» en vue de refléter les résolutions ci-dessus, tels qu'ils figurent sous le point 1. d. à l'ordre du jour.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier l'année sociale de la Société de sa période actuelle qui commence le 1^{er} avril de chaque année et se termine le 31 mars de l'année suivante, à une période qui commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

L'Associé Unique a approuvé que l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} avril 2011 se terminera le 31 décembre 2011.

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 11 des Statuts tel qu'il figure sous le point 2. à l'ordre du jour.

25629

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou frais sous toutes formes que ce soit qui devront être supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à deux mille cinquante euros (2.050.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare dans les présentes qu'à la requête de la partie comparante, ce procès verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Fait à Luxembourg le jour susmentionné.

Après avoir lu ce procès verbal la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Martins Costa, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 décembre 2011. Relation: LAC/2011/56277. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 12 janvier 2012

Référence de publication: 2012008642/488.

(120009350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2012.

Hipoteca Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 162.626.

In the year two thousand and eleven, on the sixteenth of December.

Before the undersigned, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"TCS II REO (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006014, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 16 December 2011;

"TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC", a limited liability company formed and existing under the laws of Anguilla, registered with the Registrar of Companies of Anguilla under number 3006028, and having its registered office at in Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

here represented by Mr Raymond THILL, "maître en droit", residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy, given on 16 December 2011;

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxyholders of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of "Hipoteca Lux S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 162626, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 28 July 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 5 October 2011 (number 2376, page 114002) (the "Company").

The appearing parties representing the whole corporate capital of the Company require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-), so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-), by creating and issuing two thousand five hundred (2,500) new shares having such rights and obligations as set forth in the Articles, with nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares").

The New Shares are then subscribed as follows:

a) Two thousand (2,000) New Shares to be subscribed by TCS II REO (Offshore) LLC, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of two thousand Euros (EUR 2,000.-) relating to the New Shares subscribed by TCS II REO (Offshore) LLC is entirely allocated to the Company's share capital.

b) Five hundred (500) New Shares, to be subscribed by TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, prenamed. Such New Shares are to be paid up by a contribution in cash. The global amount of five hundred Euros (EUR 500.-) relating to the New Shares subscribed by TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC is entirely allocated to the Company's share capital.

Therefore, the global contribution of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) for the New Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

The Shareholders decide to change the nominal value of the existing shares of the Company from one Euro (EUR 1.-) to one Eurocent (EUR 0.01) each by the issuance of one million four hundred and eighty-five thousand (1,485,000) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each (the "Additional New Shares"), and therefore the Company's issued share capital of fifteen thousand Euros (EUR 15,000.-) shall be divided into one million five hundred thousand (1,500,000) shares having a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each, and shall be held by the Shareholders as follows:

- One million one hundred eighty-eight thousand (1,188,000) Additional New Shares are subscribed by TCS II REO (Offshore) LLC, prenamed, so that it shall hold in total one million two hundred thousand (1,200,000) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each;

- Two hundred ninety-seven thousand (297,000) Additional New Shares are subscribed by TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC, prenamed, so that it shall hold in total three hundred thousand (300,000) shares with a nominal value of one Eurocent (EUR 0.01) each;

Third resolution

As a consequence of the above-mentioned resolutions, the Shareholders resolve to amend article 5 of the Articles of the Company to reflect the above resolutions so that it now reads as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifteen thousand Euro (EUR 15,000.-) divided into one million five hundred thousand (1,500,000) shares with a par value of one Eurocent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

En l'an deux mille onze, le seize décembre.

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

"TCS II REO (Offshore) LLC ", une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006014, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2011;

"TCS II Opportunities REO (Offshore) LLC", une société à responsabilité limitée régie par la loi d'Anguilla, immatriculée auprès du Registrar of Companies of Anguilla sous le numéro 3006028, et ayant son siège social à Anguilla, Mitchell House, The Valley, B.W.I.,

ici représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 décembre 2011;

Les procurations signées ne varient par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les «Associés») de «Hipoteca Lux S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B162626, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juillet 2011, et dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 5 octobre 2011 (numéro 2376, page 114002) (la "Société").

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-), afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quinze mille euros (EUR 15.000), par la création et l'émission de deux mille cinq cents (2.500) nouvelles parts sociales ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»)

Les Nouvelles Parts Sociales sont souscrites comme suit:

a) Deux mille (2.000) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par TCS II REO (Offshore) LLC prénommée. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport global de deux mille euros (EUR 2.000,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par TCS II REO (Offshore) LLC est entièrement alloué au capital social de la Société.

b) Cinq cents (500) Nouvelles Parts Sociales sont souscrites par TCS II Opportunités REO (Offshore) LLC, prénommée. Ces Nouvelles Parts Sociales seront payées par un apport en numéraire. L'apport global de cinq cents euros (EUR 500,-) relatif aux Nouvelles Parts Sociales souscrites par TCS II Opportunités REO (Offshore) LLC est entièrement alloué au capital social de la Société.

Par conséquent, l'apport global de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-) pour les Nouvelles Parts Sociales sera entièrement alloué au capital social de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'apport a été donnée au notaire.

Deuxième résolution

Les associés décident de changer la valeur nominale des parts sociales existantes de la Société d'un euro (EUR 1.-) à un centime d'euro (EUR 0,01.-) chacune, par le biais de l'émission d'un million quatre cent quatre-vingt-cinq mille (1.485.000) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, et ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales», et par conséquent le capital social émis de la Société de quinze mille euros (EUR 15.000.-) sera divisé en un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01.-) chacune, et sera détenu par les associés comme suit:

-

Un million cent quatre-vingt-huit mille (1.188.000) Nouvelles Parts Sociales sont attribuées à TCS II REO (Offshore) LLC, prénommée, de sorte qu'elle détiendra au total un million deux cent mille (1.200.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01.-) chacune;

- Deux cent quatre-vingt-dix-sept mille (297.000) Nouvelles Parts Sociales sont attribuées à TCS II Opportunités REO (Offshore) LLC, prénommée, de sorte qu'elle détiendra au total trois cent mille (300.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01.-) chacune.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associés décident de modifier l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter les décisions précédentes, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) divisé en un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0.01,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2011. LAC/2011/57273. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2012.

Référence de publication: 2012009613/159.

(120010431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2012.

ISO-net S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4438 Soleuvre, 256, rue de Differdange.

R.C.S. Luxembourg B 90.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Itzig, le 24 janvier 2012.

Pour ISO NET S.A R.L.

FIDUCIAIRE EVERARD - KLEIN S.A R.L.

Référence de publication: 2012012363/12.

(120014598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

KultOUR-Dëppen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9838 Untereisenbach, 5, Um Haeregaart.

R.C.S. Luxembourg B 149.057.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012012374/10.

(120014697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

St. Lucia Finance S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 153.540.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2012.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2012013118/12.

(120014921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2012.
